

## FORUM JARDINS PARTAGES

### Fiche technique pour décrire votre Jardin partagé

<b>Nom du Jardin :</b>	Plantages lausannois
<b>Lieu :</b>	Contrats de quartier et emplacements en friche
<b>Date de création</b>	2000
<b>Objectifs du projet</b>	Usage social de l'espace public
<b>Propriétaire : (Institution, Fondation, Privé ?)</b>	Ville de Lausanne
<b>Surface cultivée</b>	15'000 m <sup>2</sup>
<b>Nombre de parcelles individuelles ; collectives</b>	12 plantages différents, individuels. Les parcelles sont de dimensions très différentes : 6 à 48 m <sup>2</sup> pour les parcelles en ville, 130 à 1500 m <sup>2</sup> pour les plantages en campagne ; en campagne chaque plantage comporte 30 parcelles. Bacs pour personnes à mobilité réduite : hauts de 60 cm, larges de 1m. Les autres bacs sont de 1 x 1 m et hauts de 20 cm (système vite monté et démonté)
<b>Nombre de participants</b>	355 en ville à raison de 30 à 40 planteurs par jardin partagé ; 65 planteurs en campagne Souvent 2 jardiniers par plantage.
<b>Participation financière des jardiniers</b>	Ceux-ci apportent leurs outils. Fr. 20.—d'inscription (unique) + cotisation de Fr. 3.—le m <sup>2</sup> par année, argent encaissé sur les comptes de la ville de Lausanne.
<b>Aide financière de l'Etat ou de la Commune ?</b>	Fonds du service de développement durable. Préparation de la terre, aménagement des places avec des bordures en bois local, arrivée d'eau prise en charge par la ville de Lausanne. Ateliers de sensibilisation au jardinage biologique 5 x/an Apport d'un mélange de plantes aux jardiniers pour démarrer.
<b>Encadrement administratif du projet (institution, groupe d'habitants ?)</b>	Renouvellement tacite du contrat d'année en année, sauf si la parcelle est délaissée. Les jardiniers qui quittent remettent tous leur parcelle en fin d'année.
<b>Responsable sur le terrain (Habitants, association, institution)</b>	La ville de Lausanne, service des espaces verts. Les jardins partagés sont clôturés avec des portails volontairement ouverts.
<b>Remarques complémentaires (charte, règlement, effets inattendus, recommandations, questions en suspens etc)</b>	Création d'un plantage en fonction de la demande. Les planteurs sont habitants, école, maison de retraite etc. Tous les habitants débutent en même temps sur un même lieu. Ces lieux rassemblent chacun 2 à 15 personnes. Un terrain est loué à l'EPER (entraide protestante en faveur des réfugiés). Des parcelles sont octroyées au parascolaire, selon la demande des enseignants et éducateurs. Jardinage biologique. Sur certains terrains il s'agit aussi d'entretenir d'anciennes variétés d'arbres fruitiers Condition pour les plantages : la personne doit habiter à 5 minutes à pied maximum du jardin. Collaboration de la ville de Lausanne avec Pro Specie Rara. 50 personnes en liste d'attente